AVANT-PROPOS

Pour l'Organisation des Nations Unies, 1965 a fait semblable aux vingt années de son existence: succès et désaccords, pacifications et conflits, progrès et reculs, impuissants devant des problèmes à résoudre et satisfaction devant des problèmes résolus. Il y a eu dans l'histoire de l'ONU des années meilleures, et il y en a eu de pires. Mais si l'on fait le bilan de l'année, les succès l'emportent apparemment sur les échecs.

On aurait pu souhaiter de plus grands progrès, sans doute, et tout aussi bien pour chacune des années depuis 1945, mais que sont vingt années dans l'existence d'une grande institution politique comme l'ONU? Nos parlements nationaux ont mis des siècles à naître et à faire les principes et les règles qui leur permettent de siéger dans l'ordre et de démocratiser les affaires du pays. Comment demander à l'affectation mondiale à une assemblée de 117 États indépendants et souverains ayant des prétentions, des intérêts, des échelles de valeurs différents sinon opposés? Comment s'attendre à ce qu'ils réalisent les idéaux et les buts de la Charte dans l'espace de vingt ans? Il reste qu'on oublie parfois ce que l'ONU a déjà accompli dans le sens de la Charte: elle a réussi à survivre à la guerre froide, époque où il lui était difficile de servir efficacement la paix; et elle a pu, depuis une quinzaine d'années, prévenir dans bien des parties du monde des hostilités qui menaçaient d'éclater ou de reprendre, même s'il ne lui a pas toujours été possible de faire disparaître à long terme les causes profondes des différends.

Les vingt dernières années ont montré que les Nations Unies savent tirer certaines limites aux rivalités des États et orienter dans-ci vers une activité plus constructive et plus pacifique. Elles ne progressent davantage dans cette voie, pourtant, que si chacun des États membres prouve, dans quelque mesure à ses intérêts et si tous parviennent à trouver entre eux de nouvelles possibilités de coopération. C'est là une réalité majeure que les Nations Unies ont tenu à mettre en relief lorsqu'elles ont désigné 1965 comme l'Année de la coopération internationale.

Le secrétaire d'État
des Affaires extérieures,

Paul Martin

Ottawa, le 20 avril 1966